



Secrétariat Général

**Direction générale des
ressources humaines**

Sous-direction du recrutement

Concours du second degré – Rapport de jury

Session 2012

**CONCOURS D'ACCÈS AU CORPS DES
PROFESSEURS DE LYCÉE PROFESSIONNEL (PLP)**

Concours externe et CAFEP

SECTION SCIENCES ET TECHNIQUES MÉDICO-SOCIALES

**Rapport de jury présenté par Mme GUILLET Françoise
Présidente de jury**

Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité des présidents de jury

SOMMAIRE

	Page
Composition du jury	3
CAPLP externe	
Renseignements statistiques	4
CAFEP	
Renseignements statistiques	5
Épreuves d'admissibilité	
Épreuve de synthèse	
Éléments de corrigé	6
Rapport de jury :	
• Analyse/Conseils	13
• Résultats	
Étude d'un système, d'un procédé ou d'une organisation	
Éléments de corrigé	14
Rapport de jury	
• Analyse/Conseils	16
• Résultats	
Épreuves d'admission	
Première épreuve d'admission : présentation d'une séquence de formation	
Éléments de corrigé	21
Rapport de jury	22
• Analyse/conseils	
• Résultats	
Deuxième épreuve d'admission : épreuve sur dossier en deux parties	
Rapport de jury	25
• Analyse/conseils	
• Résultats	
Conclusion générale	29

Composition du jury du CAPLP externe - CAFEP

GUILLET Françoise	Inspectrice générale de l'éducation générale Présidente
DEFOND Catherine	Inspectrice éducation nationale - Académie de Poitiers Vice-présidente
MAILLET Véronique	Inspectrice éducation nationale - Académie de Reims Vice-présidente
ARNOULT Maryvonne	Professeur - Académie de Caen
AZRA Dominique	Professeur - Académie de Paris
BISCH Laurence	Professeur - Académie de Créteil
BRUN – VITTONNE Annie	Inspectrice éducation nationale - Académie de Grenoble
CASAMITJANA Michèle	Professeur - Académie de Créteil
CAVAN Catherine	Professeur - Académie de Nantes
CHALARD Corinne	Professeur - Académie de Créteil
CHARROIN Laurence	Professeur - Académie de Grenoble
CORDON Corinne	Chargée de mission d'inspection - Académie de Versailles
COUDRAY Caroline	Professeur - Académie de Dijon
CROSNIER Sylvie	Inspectrice éducation nationale - Académie de Caen
DASQUE Pierre	Inspecteur éducation nationale - Académie de Toulouse
DAVID Marie-Françoise	Professeur - Académie de Strasbourg
DEMONCHY Odile	Chef de travaux - Académie de Créteil
DENIBAS MORIN Christelle	Professeur - Académie de Rouen
DENOYER Stéphanie	Professeur - Académie de Dijon
DURAND Anne	Inspectrice éducation nationale - Académie de Nice
ENGLER Marie	Professeur - Académie de Nantes
ESCOUTE Nathalie	Professeur - Académie de Créteil
GALLAND Laurence	Inspectrice éducation nationale - Académie d'Amiens
GANDON Marguerite	Inspectrice éducation nationale - Académie d'Orléans Tours
HEGO Laure	Professeur - Académie de Versailles
HILAIRE Samia	Professeur - Académie de Créteil
HOUBART Laurence	Professeur - Académie d'Amiens
JECKERT Martine	Inspectrice éducation nationale - Académie de Strasbourg
LAMBERT Martine	Professeur - Académie de Reims
LECHAT Laurence	Professeur - Académie de Nantes
LIZAGA Guillaume	Professeur - Académie de Lille
LORIAU Catherine	Professeur - Académie de Nantes
MARTINEZ Sandrine	Professeur - Académie de Versailles
MATHY Pauline	Professeur - Académie de Dijon
MOUGEL Frédéric	Professeur - Académie de Nancy-Metz
NERRANT Annie	Inspectrice éducation nationale - Académie de La Réunion
NOCQUET Sylvie	Professeur - Académie de Poitiers
OTTENHEIM Cornélia	Professeur - Académie de Toulouse
POURCENOUX Patricia	Professeur - Académie de Toulouse
PREUVOT Corinne	Professeur - Académie de Lille
REBERT Emilie	Professeur - Académie de Paris
REMERY Isabelle	Chargée de mission d'inspection - Académie de Créteil
RMIKI Nour Eddine	Professeur - Académie de Lille
ROUGIER Brigitte	Inspectrice éducation nationale - Académie de Versailles
ROUSSEL Valérie	Professeur - Académie de Besançon

SCHENA Corinne	Professeur - Académie de Clermont-Ferrand
SOUETRE Brigitte	Professeur - Académie de Rennes
VAN DEN BULCK Anita	Professeur - Académie d'Orléans Tours
VIGNAU – SCHITTER Geneviève	Professeur - Académie de Créteil

Renseignements statistiques

CAPLP externe

Nombre de postes	50
Candidats inscrits	461
Candidats présents	128
Candidats admissibles	70
Candidats présents aux épreuves d'admission	56
Candidats proposés pour l'admission	42

Épreuves d'admissibilité Meilleure moyenne Moyenne générale des candidats admissibles	13,74 9,29
Épreuves d'admission Meilleure moyenne Moyenne générale des candidats admis	15,75 10,90
Ensemble des épreuves (admissibilité et admission) Meilleure moyenne Moyenne générale des admis	14,37 10,25

Renseignements statistiques

CAFEP

Nombre de postes	10
Candidats inscrits	119
Candidats présents	39
Candidats admissibles	22
Candidats présents aux épreuves d'admission	18
Candidats proposés pour l'admission	10

Épreuves d'admissibilité Meilleure moyenne Moyenne générale des candidats admissibles	14,24 11,09
Épreuves d'admission Meilleure moyenne Moyenne générale des candidats admis	17,38 13,20
Ensemble des épreuves (admissibilité et admission) Meilleure moyenne Moyenne générale des admis	15,81 12,57

EPREUVES D'ADMISSIBILITE

Epreuve de synthèse

Durée : 5 heures
Coefficient : 3

Etude d'un système, d'un procédé ou d'une organisation

Durée : 5 heures
Coefficient : 3

Les sujets des épreuves d'admissibilité sont en ligne sur le site du Ministère : www.education.gouv.fr

Ils sont accessibles depuis la page « SIAC2 » : <http://www.education.gouv.fr/pid63/siac2.html>

EPREUVE DE SYNTHÈSE

Éléments de correction

PARTIE SMS

1 Grands principes de la loi HPST et l'évolution du système de soins qu'elle induit

La loi HPST est articulée autour de quatre grands titres :

- la modernisation des établissements de santé ;
- l'amélioration de l'accès à des soins de qualité ;
- la prévention et la santé publique ;
- l'organisation territoriale du système de santé.

La modernisation des établissements de santé

La loi prévoit une amélioration du fonctionnement des établissements, de la qualité de la prise en charge et de la sécurité des soins, de la coopération entre les établissements, de la performance des établissements.

Les missions de service public sont redéfinies, les établissements privés peuvent désormais participer au service public hospitalier.

De nouvelles instances de pilotage des établissements de santé sont créées.

L'amélioration de l'accès à des soins de qualité

L'organisation sanitaire prévoit un meilleur maillage des ressources de la santé au sein des territoires, pour le patient il y a clarification de l'offre de soins sur le territoire de santé avec l'élaboration de schémas régionaux d'organisation des soins.

Rôle pivot pour le médecin généraliste pour les soins de premiers recours, rôle des pharmaciens d'officine.

Pilotage de la démographie médicale.

Définition du cadre juridique de la télémédecine.

La prévention et la santé publique

L'éducation thérapeutique du malade est une priorité nationale.

Protection des jeunes (alcool, tabac) : encadrement de certains modes de vente, renforcement des contrôles

L'organisation territoriale du système de santé

Plus de simplicité et proximité, meilleure coordination entre les acteurs.

Création des ARS.

Politique régionale de santé : définition d'objectifs pour les schémas régionaux.

Représentativité des professionnels de santé libéraux (création d'instances).

Cette loi met fin « à la coexistence de différents plans, schémas et programmes ».

2 Présentation des ARS : missions et compétences

Les Agences Régionales de Santé sont des établissements publics placés sous la tutelle des ministres chargés de la santé, de l'assurance maladie, des personnes âgées et des personnes handicapées. Elles ont été mises en place sur l'ensemble du territoire au 1 avril 2010.

Les directeurs généraux des ARS sont nommés en conseil des ministres.

Elles regroupent en une seule entité sept organismes : les pôles « santé » et « médico-social » des DDASS et des DRASS, l'agence régionale de l'hospitalisation, le groupement régional de santé publique, l'URCAM (l'union régionale des caisses d'assurance maladie), la mission régionale de santé, une partie de la CRAM (caisse régionale d'assurance maladie)

Les missions des ARS

Missions définies dans le Code de la santé publique.

Les ARS ont pour mission de définir et de mettre en œuvre un ensemble coordonné de programmes et d'actions concourant à la réalisation, à l'échelon régional et infrarégional des objectifs de la politique nationale de santé, des principes de l'action sociale et médico-sociale.

Les agences régionales de santé contribuent au respect de l'objectif national de dépenses d'assurance maladie.

Elles sont chargées, en tenant compte des spécificités de chaque région :

- de mettre en œuvre au niveau régional la politique de santé publique définie en liaison avec les autorités compétentes dans les domaines de la santé au travail, de la santé scolaire et universitaire et de la protection maternelle et infantile ;
- de réguler, d'orienter et d'organiser, notamment en concertation avec les professionnels de santé, l'offre de services de santé, de manière à répondre aux besoins en matière de soins et de services médico-sociaux, et à garantir l'efficacité du système de santé.

Les compétences

Observation de la santé dans la région.

Recueil et traitement des signalements d'événements sanitaires.

Organisation, avec le représentant de l'Etat compétent, de la réponse aux urgences sanitaires et à la gestion des situations de crise sanitaire.

Elaboration du programme annuel de contrôle du respect des règles d'hygiène Définition et de financement des actions visant à promouvoir la santé, à éduquer la population à la santé et à prévenir les maladies, les handicaps et la perte d'autonomie, évaluation de ces actions.

Contribution à l'évaluation et à la promotion de la qualité des formations des professionnels de santé.

Autorisation à la création des établissements et services de santé ainsi que de certains établissements et services médico-sociaux. Contrôle de leur fonctionnement et attribution des ressources qui relèvent de leur compétence.

Répartition territoriale de l'offre de soins Mise en œuvre d'un service unique d'aide à l'installation des professionnels de santé.

Veille à la qualité et à la sécurité des actes médicaux, de la dispensation et de l'utilisation des produits de santé ainsi que des prises en charge et accompagnements médico-sociaux, réalise des contrôles à cette fin.

Veille à la lutte contre la maltraitance et au développement de la bientraitance dans les établissements et services de santé et médico-sociaux.

Assure l'accès aux soins de santé et aux services psychosociaux des personnes en situation de précarité ou d'exclusion.

Définition et mise en œuvre, avec les organismes d'assurance maladie et la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, d'actions régionales prolongeant et complétant les programmes nationaux de gestion du risque ainsi que des actions complémentaires.

Autres : les ARS ont par ailleurs des missions d'inspection et de contrôle.

Les services de l'ARS participent par ailleurs à des mesures de veille et de sécurité sanitaire, en lien avec les services de l'Etat compétents en la matière.

3 Mesures relatives à la réforme de l'hôpital

La loi HPST rénove le fonctionnement des établissements de santé en clarifiant la définition de leurs missions et en modernisant le statut des hôpitaux.

Au niveau du pilotage des établissements, de nouvelles instances de pilotage sont créées. Le conseil de surveillance se substitue au conseil d'administration, ses missions sont centrées sur les orientations stratégiques de l'établissement et des fonctions de contrôle :

- création d'un directoire
- renforcement du rôle du directeur d'établissement :
- La commission médicale d'établissement est maintenue avec un renforcement du rôle de son président
Maintien d'un certain nombre de commissions existantes : comité technique d'établissement (Cte), commission des soins infirmiers, commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge (Cruqpc), comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (Chsct)...

La création d'une catégorie unique : centre hospitalier

Qui peut être communal, intercommunal, départemental, régional, interrégional ou national. Elle se substitue aux 2 catégories précédentes, le centre hospitalier (y compris les centres hospitaliers universitaires, CHU) et l'hôpital local.

Les missions de service public

Elles sont redéfinies, elles peuvent être réalisées par tous les établissements de santé y compris les établissements privés.

Les missions générales des établissements de santé publics, privés et privés d'intérêt collectif sont redéfinies, la loi leur confie une nouvelle mission « essentielle » de participation à la coordination des soins en relation avec les membres des professions de santé exerçant en pratique de ville et les établissements et services médico-sociaux.

La qualité des soins et sécurité des patients

Les établissements de santé ont l'obligation de publier annuellement les résultats des indicateurs de qualité et de sécurité des soins. La publication est à la disposition du public.

PARTIE BIOLOGIE

4 Définir l'infection nosocomiale, présenter modes de transmission et moyens de prévention

Les infections nosocomiales sont les infections contractées dans un établissement de santé. Cette définition éditée en 1999 a été réactualisée en novembre 2006. L'infection nosocomiale est désormais intégrée dans les infections associées aux soins (IAS).

« Une infection est dite associée aux soins si elle survient au cours ou au décours d'une prise en charge (diagnostique, thérapeutique, palliative, préventive ou éducative) d'un patient, et si elle n'était ni présente, ni en incubation au début de la prise en charge. Lorsque que l'état infectieux au début de la prise en charge n'est pas connu précisément, un délai d'au moins 48 heures ou un délai supérieur à la période d'incubation est couramment accepté pour définir une IAS. Toutefois, il est recommandé d'apprécier dans chaque cas la plausibilité de l'association entre la prise en charge et l'infection » *Ministère de la santé 2006*.

Les IAS concernent les patients, malades ou non, mais également les professionnels de santé et les visiteurs.

Les modes de transmission de l'IN

Les IN sont majoritairement dues à un agent pathogène, le plus souvent une bactérie.

Le site le plus signalé et responsable d'IN : le site digestif.

Les espèces bactériennes les plus représentées dans les signalements sont : les entérobactéries en 2009 mais les entérocoques en 2010.

On peut citer deux modes de transmission :

- La voie endogène ou auto infection : le malade s'infecte avec ses propres MO, à la faveur d'un acte invasif et/ou en raison d'une fragilité particulière ;
- La voie exogène ou infection croisée : les MO ont pour origine les autres malades (transmission croisée entre malades ou par les mains ou matériels des personnels), les personnels ou la contamination de l'environnement hospitalier (eau, air, équipements, alimentation...) Exemples : contamination aéroportée ou manuportée.

La loi du 21 juillet 2009 portant sur la réforme HPST a renforcé les dispositifs et les moyens de prévention des IN.

Stérilisation et désinfection des matériels médicaux

Ce procédé concerne les dispositifs médicaux réutilisables entre deux patients et entrant en contact avec une cavité stérile ou avec la peau lésée ou avec des muqueuses. Il est à présent soumis à l'octroi d'une autorisation par l'ARS.

La gestion du risque infectieux environnemental

- les locaux qui doivent être entretenus par un nettoyage et une désinfection. Le personnel doit être formé à cela. Le CLIN et l'équipe opérationnelle d'hygiène hospitalière doivent veiller à la mise en place des mesures d'hygiène générales.
- la qualité de l'eau qui doit être vérifiée avec une priorité donnée à la surveillance des légionnelles.
- la qualité de l'air qui doit être vérifiée.

La maîtrise de la diffusion des bactéries résistantes ou multirésistantes aux antibiotiques

Les recommandations de bonnes pratiques d'hygiène élaborées sous l'égide du ministère chargé de la Santé.

La formation des professionnels de santé

Chaque année, la prévention des IN est une priorité de la formation continue des personnels hospitaliers.

La recherche et les études sur les infections nosocomiales

La promotion de la recherche sur les mécanismes, l'impact, la prévention et la perception des IN font partie des axes inscrits dans le programme national de lutte contre les IN 2009-2013.

L'information du public et l'information individuelle

Le tableau de bord de la qualité et la sécurité des soins

Les établissements de santé devront, à terme, mettre à la disposition du public les résultats de 10 indicateurs de qualité, lesquels permettront de suivre l'avancement de l'action entreprise, d'en déterminer les résultats et de prendre les mesures correctives qui amélioreront les prestations de services.

Parmi les 10 indicateurs, 5 concernent les infections nosocomiales

Toutes ces pratiques sont accompagnées d'actions nationales de structures et d'instances spécifiques : ARS puis Conseil Technique National des Infections Nosocomiales, CLIN ou CCLIN qui organise les actions locales, CHSCT ...

5 Différents agents chimiques de lutte contre les bactéries, modalités d'action des antibiotiques, conséquences de la résistance aux antibiotiques

Les différents agents chimiques

Les différents agents chimiques qui permettent de lutter contre les bactéries sont :

- les désinfectants : agents chimiques qui agissent sur des milieux inertes et qui vont détruire les MO ou inhiber leur développement ;
- les antiseptiques : agents chimiques qui agissent sur des milieux vivants et qui vont détruire les MO ou inhiber leur développement. Ils agissent sur les muqueuses et peau, organes externes ;
- les antibiotiques : sont des composés chimiques, élaborés par un micro-organisme ou produit par synthèse et dont l'activité spécifique se manifeste à dose faible sur les micro-organismes.

Les modalités d'action des antibiotiques

En fonction de leur nature chimique, les antibiotiques peuvent agir à différents niveaux de la bactérie. On peut citer cinq modes d'action des antibiotiques.

Antibiotiques actifs sur la paroi de la bactérie : certains antibiotiques inhibent la synthèse du peptidoglycane (qui forme la paroi bactérienne). Cette inhibition provoque un arrêt de la croissance bactérienne.

Antibiotiques actifs sur la membrane cytoplasmique : certains antibiotiques, par leur extrémité hydrophobe, pénètrent à l'intérieur de la membrane et s'incorporent à la couche lipidique alors que l'extrémité hydrophile reste

orientée vers l'extérieur. Il en résulte une désorganisation de la structure membranaire ce qui provoque la mort de la cellule.

Antibiotiques actifs sur l'ADN : La réplication ou la transcription de l'ADN constituent une cible d'action pour des antibiotiques. (Les quinolones pénètrent dans le cytoplasme de la bactérie, ils inhibent la réplication de l'ADN). D'autres (rifamycines) inhibent la transcription en se fixant sur une sous-unité de l'ARN polymérase et en empêchant l'initiation de la synthèse des ARNm.

Antibiotiques inhibiteurs de la synthèse des protéines

La traduction des ARNm en protéines s'effectue au niveau des ribosomes en plusieurs phases : (initiation, élongation, terminaison). Certains antibiotiques inhibent la phase d'élongation de la traduction de l'ARN messenger en protéines.

Certains antibiotiques (tétracyclines, aminosides par exemple) se lient avec des sous-unités des ribosomes bloquant certaines étapes de reconnaissance de la chaîne protéique, ou la formation de liaisons peptidiques.

Antibiotiques agissant par inhibition compétitive : inhibition compétitive d'une voie métabolique.

Les conséquences de la résistance aux antibiotiques

La résistance aux antibiotiques est la capacité d'une souche bactérienne de survivre à l'exposition à un antibiotique spécifique.

Certaines lignées bactériennes manifestent de la résistance à plusieurs antibiotiques. On peut classer les bactéries selon qu'elles sont susceptibles, tolérantes ou résistantes à un antibiotique particulier.

Inefficacité des traitements, expansion des bactéries résistantes, coût humain et financier, recherche de nouveaux antibiotiques et abandon des larges spectres. Développement des formations du personnel et information aux publics (campagne d'informations)

Des maladies qu'on croyait avoir éradiquées sont réapparues. Ainsi, la tuberculose s'est révélée plus difficile à soigner qu'avant, à cause de la résistance acquise par la bactérie *Mycobacterium tuberculosis*.

Sans de nouvelles méthodes de lutte, des infections bactériennes potentiellement mortelles pourraient poser une grave menace à l'humanité.

6 Etapes de l'évolution bactérienne – Défenses immunitaires

Les étapes de l'évolution de l'infection bactérienne dans l'organisme

Il existe trois étapes de l'évolution de l'infection bactérienne dans l'organisme :

- l'infection locale : après pénétration de la bactérie dans l'organisme, l'infection reste locale : la peau est rompue laissant entrer les MO dans le corps et provoquant une réaction inflammatoire ;
- l'infection loco-régionale : les MO se diffusent dans le corps, on parle d'infection loco-régionale. Les MO gagnent les vaisseaux sanguins puis les ganglions lymphatiques : c'est l'adénite ;
- l'infection générale ou généralisée : les MO continuent leur parcours dans le corps en passant dans la circulation sanguine. L'infection est dite généralisée.

Les mécanismes de défense immunitaires de l'organisme

Le système immunitaire permet à l'organisme de se défendre contre les agents infectieux : il existe l'immunité non spécifique et l'immunité spécifique (ou adaptative)

Lors de l'infection locale, il y a réaction inflammatoire et phagocytose.

La réaction inflammatoire est un ensemble de mécanismes physiologiques de défense (douleur, œdème : lié au passage de plasma et de cellules sanguines, de globules blancs qui provoque l'œdème, rougeur due à la vaso dilatation et chaleur locales)

La vasodilatation permet le passage des globules blancs vers la blessure afin de détruire les bactéries par phagocytose.

Lors de l'infection loco-régionale, l'organisme franchit la troisième ligne de défense ; c'est l'immunité adaptative. Il y a intervention de cellules de l'immunité les lymphocytes B (LB) et T (LT).

Les LB se transforment en plasmocytes responsables de la réaction immunitaire humorale sécrètent des anticorps, déversés dans le sang et dirigés spécifiquement contre la bactérie en cause.

Les LT cytotoxiques détruisent les cellules étrangères et les cellules infectées.

Lors de la généralisation de l'infection, l'organisme n'a plus de moyens de défense. Les défenses immunitaires sont dépassées du fait, soit d'un fort pouvoir invasif de la bactérie, soit d'une faiblesse du système immunitaire. C'est la septicémie (lorsque la bactérie se multiplie dans le sang) ou la toxémie (lorsque des toxines sont présentes dans le sang).

Rapport de jury sur l'épreuve de synthèse

Rapport rédigé par Mesdames et Messieurs Arnoult, Azra , Casamitjana, Desnoyer, Engler, Lizaga, Nocquet, Ottenheim, Rmiki, Souetre.

1. Présentation du sujet

Le sujet proposé permet d'évaluer les compétences des deux disciplines significatives de la spécialité du concours : les sciences médico-sociales, la biologie et la microbiologie.

Pour la partie sciences médico-sociales, le sujet permet au candidat :

- de mobiliser ses connaissances ;
- d'analyser des documents au regard d'un texte de loi récent ;
- de faire preuve d'un esprit de synthèse.

Pour la partie biologie et microbiologie, le sujet prend appui sur les notions scientifiques de l'infection nosocomiale et des moyens de prévention, l'infection bactérienne et les moyens de défense de l'organisme. Il permet au candidat :

- de mobiliser des connaissances scientifiques ;
- d'exploiter les documents en annexe (texte, graphique...) ;
- de présenter sous forme de schémas commentés certaines notions.

2. Commentaires sur les réponses apportées et conseils aux candidats

Il est conseillé aux candidats d'actualiser leurs connaissances, d'un niveau universitaire, spécifiques à la filière et se référant au programme du concours PLP STMS (biologie, microbiologie et SMS).

2.1. La forme

Les candidats doivent élaborer une composition soignée :

- sans rature ;
- avec une écriture lisible et aérée ;
- sans faute d'orthographe et de syntaxe, en évitant le langage familier.

L'utilisation d'abréviations, sans explicitation de leur signification, est à bannir.

La composition doit être structurée et comporter notamment :

- une introduction générale présentant la problématique et l'annonce du plan ;
- un développement de chaque partie qui suit le plan annoncé avec des transitions pertinentes, aucune des deux parties ne doit être délaissée ;
- une conclusion générale proposant un bilan du sujet et présentant une ouverture ;
- ne développer que les connaissances en lien avec le sujet afin d'éviter le hors sujet.

Le candidat doit gérer son temps en lisant une première fois le sujet et les documents entièrement afin d'estimer le temps nécessaire au traitement de chaque domaine, et en s'octroyant du temps pour la relecture de la composition.

2.2. Le fond

Le candidat doit définir les notions clés relatives au thème développé, utiliser un vocabulaire scientifique, technique et précis, adapté tant en biologie, en microbiologie qu'en sciences médico-sociales.

Les deux domaines (biologie/microbiologie et sciences médico-sociales) sont à traiter avec la même rigueur.

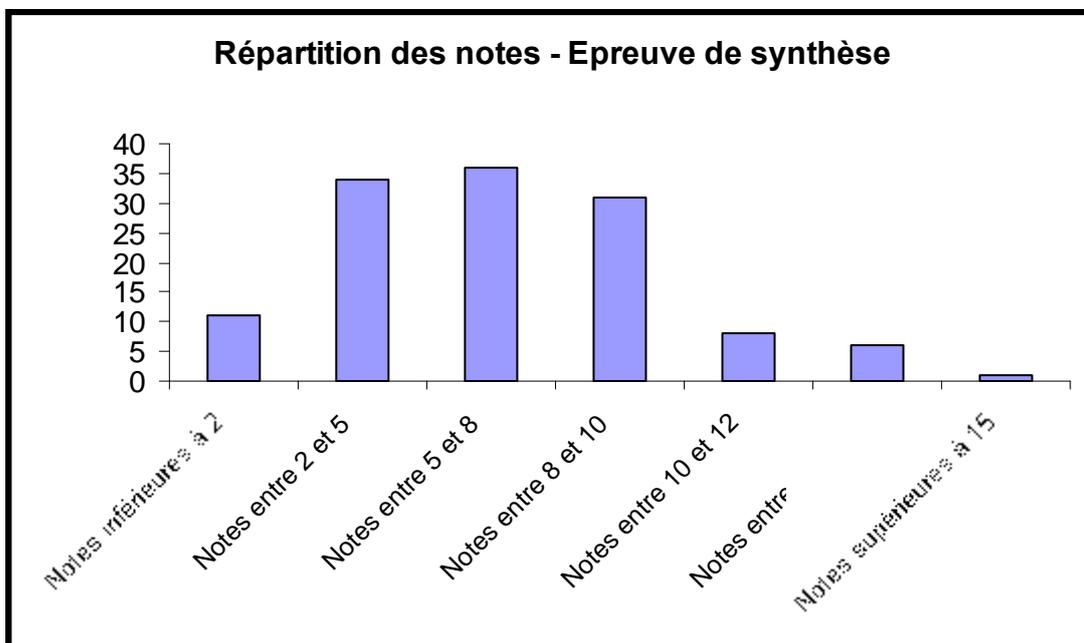
L'utilisation des annexes doit être judicieuse : elles ne doivent pas être recopiées textuellement mais servir à étayer l'analyse en appuyant les propos avec des données repérées dans ces supports.

Les candidats ne doivent pas prendre de position, ni porter de jugement de valeurs en traitant le sujet.

3. Résultats

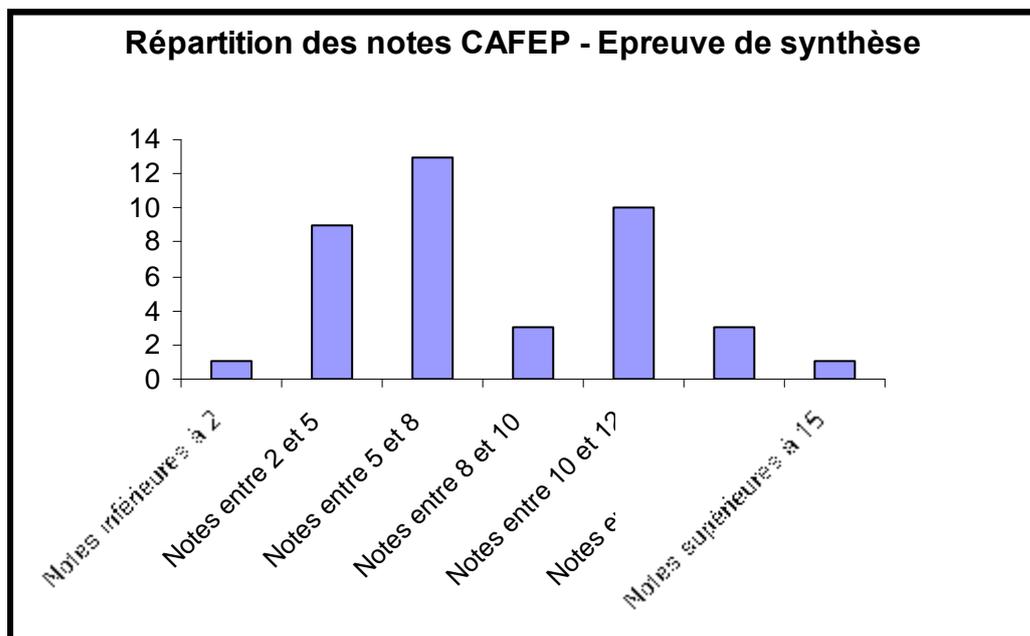
3.1. Résultats pour le CAP PLP externe

127 candidats ont composé pour cette épreuve. La moyenne à cette épreuve est de 6,43. La meilleure note est 15,41, la note la plus basse 0,33.



3.2. Résultats pour le CAPEP

40 candidats ont composé pour cette épreuve. La moyenne à cette épreuve est de 7,69. La meilleure note est 15,66 ; la note la plus basse 0,66.



EPREUVE « Étude d'un système, d'un procédé ou d'une organisation »

Éléments de correction

Résumé du sujet

Madame Delphe est coordinatrice du service de maintien à domicile du CCAS de la ville de S, comptant environ 220 salariés en CDI. Un de ses rôles est notamment d'organiser des formations destinées aux différents intervenants de l'aide à domicile.

Dans le cadre de « 2011, année des patients et de leurs droits », elle souhaite organiser une formation afin de sensibiliser le personnel du service d'aide à domicile à la notion de bientraitance.

Introduction

- situer la fonction de coordinatrice du service de maintien à domicile, son rôle au sein du CCAS par rapport à la formation
- rappeler l'année 2011 « année des patients et de leurs droits »,
- préciser le cadrage législatif
- définir la notion de bientraitance

Développer la stratégie et la mise en œuvre de cette formation

- Identifier les objectifs
- S'assurer que la stratégie soit en lien avec les objectifs
- Adapter le type de formation aux besoins identifiés et au public
- Mettre en œuvre une démarche de projet avec un fil conducteur

Proposer l'organisation et le déroulement de la première journée de formation

Avant : préparation de l'intervention (objectif, contenu, durée, intervenants éventuels), logistique, organisation des déplacements du personnel convoqué,...

Pendant : selon le planning des étapes de la journée, lien avec la ou les autres journées de formation,

Après :

- fin de la journée :
 - o évaluation de la journée de formation
 - o bilan avec les intervenants
- rédaction d'un compte rendu

Présenter la méthodologie utilisée pour faire émerger une charte de bientraitance.

- fixer le moment pertinent : à l'issue de quelle journée de formation ?
- amener le personnel à rédiger cette charte : choisir une méthodologie (partir d'exemples vécus par les professionnels / diffuser une vidéo sur des exemples de situations professionnelles quotidiennes qui interrogent/ Proposer ces situations sous une autre forme (dessin...)
- favoriser une réflexion en petit groupe
- prévoir les outils à mettre à disposition
- prévoir la durée des différentes activités
- préciser l'utilisation qui sera faite de la charte

Réaliser la maquette de cette charte.

- Exposer les modalités de réalisation de la maquette au niveau du fond et de la forme
- Justifier dans tous les cas

Fond	Forme
<ul style="list-style-type: none"> - Titre de la charte - accroche - logos des partenaires - Vocabulaire adapté au public - Organisme émetteur - Engagements précis et en rapport avec le thème 	<ul style="list-style-type: none"> - format du support et justifications - Illustrations - Rédaction conforme aux exigences d'une charte (phrases courtes)

Proposer un outil d'auto-évaluation de l'intervention à domicile

- Construire des outils d'évaluation simple d'utilisation, adaptés au contexte et faciles à analyser
- Justifier les modalités d'utilisation de l'outil
- Détailler les critères d'évaluation des éléments de bienveillance et le niveau atteint

Prévoir l'évaluation de cette action de formation

- Faire le lien entre les objectifs de départ et l'évaluation
- Prévoir un calendrier de l'évaluation en distinguant les critères :
 - o qualitatifs :
 - analyser la nature des plaintes et satisfactions des usagers
 - mesurer l'Impact sur la pratique professionnelle des personnes ciblées
 - o quantitatifs :
 - quantifier les plaintes et satisfactions des usagers, le turn-over du personnel, les réclamations des usagers,
 - évaluer le nombre de personnes formées, leur assiduité et leur demande de formation complémentaire,
 - évaluer l'impact sur la pratique professionnelle des personnes ciblées.

Conclusion

- Synthèse et ouverture
- Préciser le bénéfice de la formation au profit de l'utilisateur et de la valorisation du professionnel (attestation de formation,...)
- projeter la continuité de la formation dans l'avenir pour faire évoluer les états d'esprit.

Rapport du jury sur l'épreuve « Étude d'un système, d'un procédé ou d'une organisation »

Rapport rédigé par Mesdames COUDRAY, DAVID, ESCOUTE, HOUBART, LORIAU, MATHY, PREUVOT, SCHENA, VAN DEN BULCK et Monsieur MOUGEL

1. Présentation du sujet

A travers cette épreuve le jury évalue les compétences suivantes :

- se situer dans un contexte professionnel
- développer des capacités d'analyse et de réflexion face à une problématique donnée
- appréhender la situation dans sa globalité et sa finalité
- conduire une démarche de projet
- maîtriser l'expression écrite du niveau attendu

2. Commentaires sur les réponses apportées et conseils aux candidats

Le jury a apprécié des copies :

- bien structurées et soignées
- bien orthographiées

Le jury a constaté, pour la majorité des copies :

- des difficultés dans l'appropriation du sujet
- l'absence d'introduction ou introduction peu pertinente voire superficielle
- l'absence de conclusion
- une démarche de projet peu construite voire inexistante
- une méconnaissance et une maîtrise insuffisante des outils (charte, techniques d'évaluation,...)
- l'absence de fil conducteur
- un développement des projets trop général sans la prise en compte du sujet

2.1. La forme

Elaborer une composition soignée :

- une écriture lisible, des stylos adaptés
- une écriture aérée, sans rature
- avec peu ou pas de fautes d'orthographe et de syntaxe
- pas d'utilisation d'abréviations sans traduction préalable
- pas de langage familier

Structurer la composition :

- une introduction resituant le contexte professionnel, la thématique du sujet, le cadre législatif
- un développement qui suit le plan annoncé avec des transitions pertinentes
- une conclusion générale synthétisant le sujet et permettant une projection dans l'avenir ou une ouverture sur une autre thématique

Le candidat doit gérer son temps en lisant une première fois le sujet et les documents entièrement afin d'estimer le temps nécessaire au traitement de chaque question, et en s'octroyant du temps pour la relecture de la composition.

2.2. Le fond

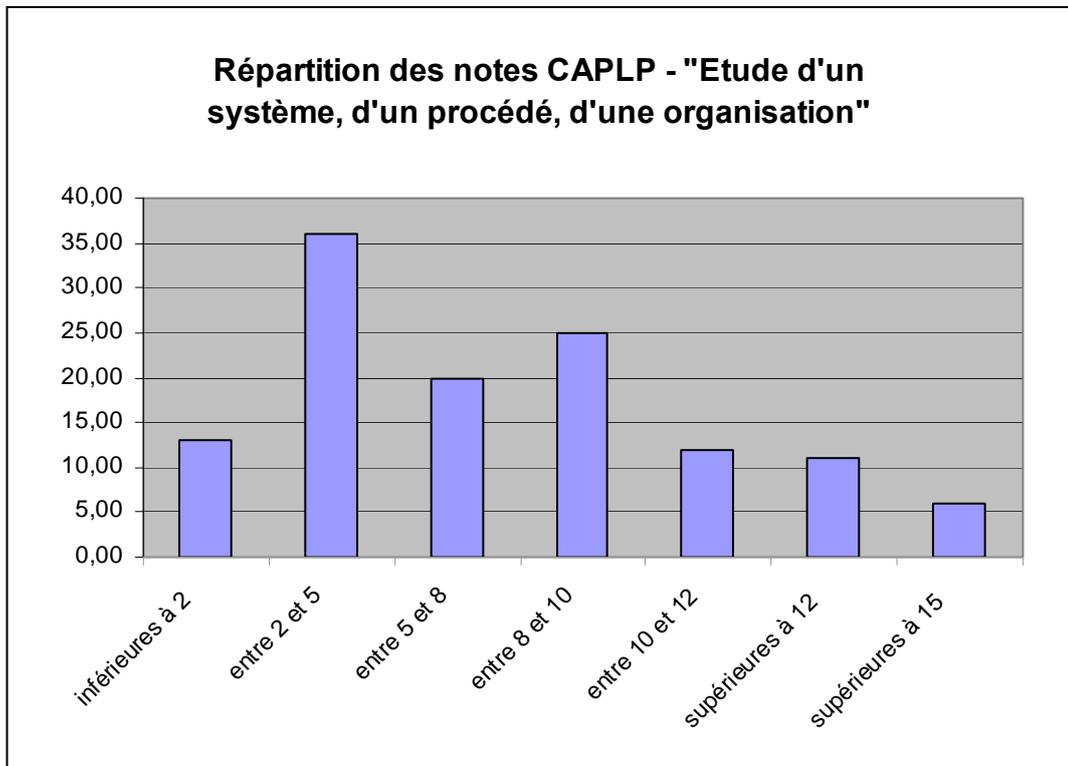
- Actualiser ses connaissances théoriques liées au secteur sanitaire et social
- S'informer sur le fonctionnement et les missions des différentes structures et associations du secteur sanitaire et social de façon à construire un devoir réaliste tenant compte de la réalité du contexte professionnel.

- Identifier les rôles des professionnels du secteur sanitaire et social
- Maîtriser les différentes étapes d'une démarche de projet
- Utiliser les annexes à bon escient, ne pas les recopier
- Indiquer la signification des sigles utilisés (ne pas en inventer)
- Ne pas prendre de position, ni porter de jugement de valeurs en traitant le sujet
- Justifier ses réponses

3 Résultats

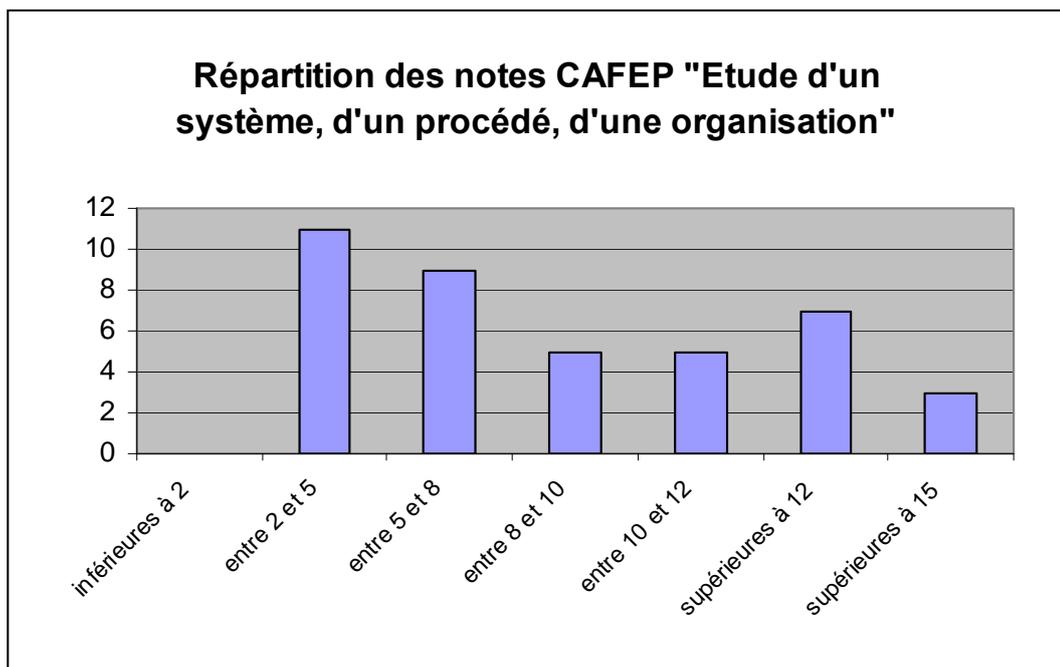
3.1. Résultats pour le CAP PLP externe

123 candidats ont composé pour cette épreuve. La moyenne à cette épreuve est de 7,16
La meilleure note est 17,30, la note la plus basse 0,4.



3.2. Résultats pour le CAPEP

40 candidats ont composé pour l'épreuve. La moyenne à cette épreuve est de 11,33
La meilleure note est 18,30 ; la note la plus basse 2,4



EPREUVES D'ADMISSION

Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel

Epreuve sur dossier

PREMIERE EPREUVE D'ADMISSION

Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel

Éléments de correction

Extrait du sujet n°5 :

Dans le cadre d'un partenariat, avec un café social d'un quartier populaire de la ville accueillant des personnes âgées migrantes, il est envisagé un projet mettant en œuvre une action à dimension intergénérationnelle. Les élèves accompagnent lors d'un après-midi, un groupe de 12 personnes âgées pour la visite des sites culturels de la ville lors des journées européennes du patrimoine.

La séquence de formation sera conçue et organisée pour être proposée à une classe de 18 élèves de première baccalauréat professionnel de Services de Proximité et de Vie Locale.

Elle prend appui sur les investigations et analyses effectuées au cours des travaux pratiques demandés lors de cette épreuve, à savoir :

- réaliser la technique relative au soin d'un saignement de nez d'une personne âgée participant à la visite.
- concevoir et réaliser l'affiche informative de la sortie.

Il est demandé au candidat de :

- préparer une séquence d'enseignement en préalable à la mise en œuvre de ce projet et mettant en évidence la méthodologie de la démarche de projet
- détailler une séance constitutive de la séquence.

Première partie : réalisation des travaux pratiques

Techniques d'aide d'hygiène, de confort et de sécurité

- se situer dans le contexte du sujet (personne âgée migrante)
- intervenir rapidement
- appliquer et maîtriser la technique en rapport avec le référentiel du SST (Sauveteur secouriste du Travail)
- respecter le confort et la sécurité de l'utilisateur ;
- établir la communication en tenant compte de l'utilisateur (personne âgée, migrant) et du contexte.
- respecter les règles d'hygiène : lavage des mains après la réalisation de la technique de secourisme
- effectuer une transmission adaptée au contexte.

Techniques socio-éducatives et d'animation

- réaliser une affiche informative de la sortie :
 - o adaptée aux usagers du café social
 - o avec un contenu en rapport avec le sujet
 - o qui corresponde aux critères de qualité d'une affiche

Seconde partie : préparation de l'exposé, exposé et entretien

L'exposé doit être structuré (introduction, annonce d'un plan, conclusion).

Le contenu de l'affiche est justifié, en lien avec le public et les objectifs du projet.

La présentation de la séquence fait apparaître sa place dans la progression, ses objectifs, les pré-requis nécessaires, l'articulation des séances au sein de la séquence et le titre de chaque séance ainsi que le volume horaire. Elle devra porter sur le projet en lien avec le sujet.

La séance prend appui sur une situation professionnelle en rapport avec le contexte du sujet. La présentation détaillée de la séance doit indiquer la place de la séance dans la séquence en évoquant la transversalité, les objectifs de formation, les compétences travaillées et les savoirs associés en lien avec les compétences professionnelles visées, l'organisation spatio-temporelle (travail individuel, binôme...), sa durée.

Les choix pédagogiques et didactiques sont justifiés.

Le candidat doit envisager la trace écrite, les modalités d'évaluation et la trame du support d'évaluation.

Rapport du jury sur la première épreuve d'admission

Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel

Rapport rédigé par Mesdames CHALARD, CHARROIN, CORDON, DENIBAS, GANDON, HEGO, LAMBERT, LECHAT, NERRANT, REMERY, ROUGIER.,

1. Présentation des sujets

Pour cette session, chaque sujet comporte deux parties :

Une première partie portant sur la réalisation de travaux pratiques relatifs aux techniques d'aide, d'hygiène, de confort et de secourisme ainsi qu'aux techniques socio-éducatives et d'animation.

Sur une durée de quatre heures, le candidat doit :

- prendre connaissance du sujet et des conditions matérielles mises à disposition
- réaliser devant le jury la technique d'aide, d'hygiène, de confort et de secourisme demandée,
- concevoir un support socio-éducatif avec le matériel mis à disposition

Ces deux réalisations pratiques doivent permettre d'identifier des éléments sur lesquels s'appuyer pour construire les propositions pédagogiques d'une séquence et la proposition détaillée d'une séance.

Une seconde partie portant sur la préparation de l'exposé. Chaque candidat dispose pendant une heure de matériel informatique afin de finaliser éventuellement la mise en forme de supports de présentation de l'exposé.

L'exposé devant le jury porte sur la présentation de la démarche et des propositions pédagogiques.

L'entretien permet de préciser ou justifier certains choix pédagogiques et didactiques.

2. Commentaires sur les réponses apportées et conseils aux candidats

Le jury a apprécié :

- l'utilisation correcte du matériel mis à disposition ;
- l'analyse des TP (techniques de soins, d'hygiène, de confort et de secourisme et/ou techniques socio-éducatives et d'animation) et son réinvestissement dans l'élaboration de la séquence pédagogique
- la qualité d'écoute et d'analyse lors de l'entretien
- l'originalité des supports d'animation
- le lien entre les TP, replacés dans un contexte professionnel
- une bonne qualité d'expression adaptée à la fonction d'enseignant
- les qualités relationnelles avec l'usager et les membres du jury
- des exposés structurés

Le jury a regretté :

- un manque d'analyse du sujet et une exploitation partielle de celui-ci
- la non maîtrise des techniques professionnelles (soins d'hygiène, de **secourisme** et d'ergonomie) ;
- une tenue professionnelle inadaptée au contexte ;
- le non-respect des règles d'hygiène et la méconnaissance des produits ;
- un manque d'organisation spatio-temporelle durant la réalisation des travaux pratiques ;
- des projets non structurés et non ancrés dans la réalité ;
- l'absence de lien entre l'une des activités de travaux pratiques et la séquence d'enseignement préposée ;
- la méconnaissance des référentiels ;
- la difficulté à inscrire la séance dans une séquence de formation
- une trace écrite trop superficielle ou inexistante
- l'absence d'évaluation
- un temps d'exposé insuffisant.

Afin de se préparer à cette épreuve, en amont, le jury conseille aux candidats :

- de pratiquer les techniques socio-éducatives et d'animation inscrites au programme du concours ;
- de pratiquer les techniques sanitaires et de secourisme en respectant les mêmes contraintes que les professionnels et en particulier le respect des règles de sécurité, d'hygiène et d'organisation ;
- de s'informer sur les missions, l'organisation et le fonctionnement des structures sanitaires, sociales et médico-sociales ;
- de prendre connaissance des référentiels et du vocabulaire pédagogique de base ;
- d'actualiser les connaissances techniques, scientifiques et professionnelles ;
- de s'entraîner à présenter un exposé dans les délais imposés.

Pendant l'épreuve, le jury conseille aux candidats :

- de lire attentivement le sujet dans son intégralité et de prendre en compte chacun des éléments ;
- de prévoir une tenue professionnelle adaptée au contexte donné dans le sujet et aux pratiques de soins d'hygiène et de confort ;
- d'utiliser la totalité du temps réservé à l'exposé.

3. Conclusion

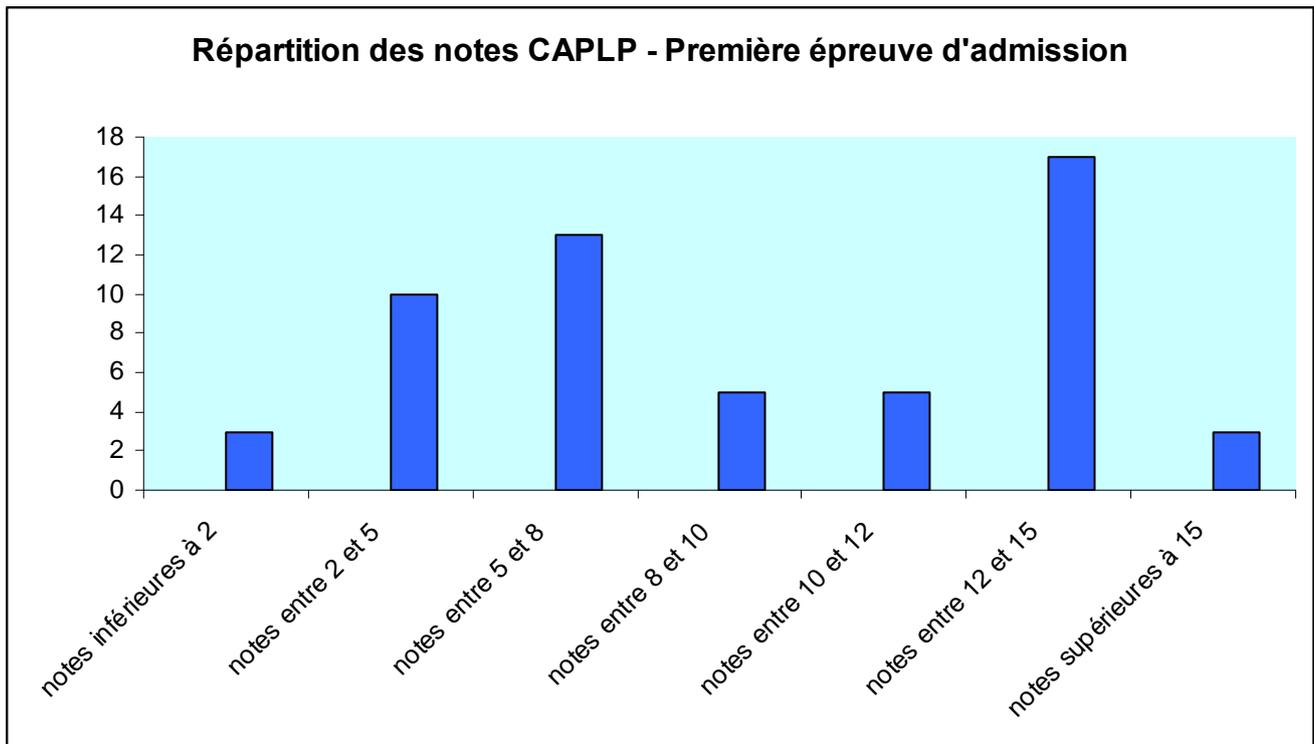
Pour cette session, chaque sujet demandait la réalisation de travaux pratiques en soins d'hygiène et de confort ou secourisme et en animation.

Pour les sessions à venir, les sujets proposés pourront ne porter que sur l'une ou l'autre des techniques : soins d'hygiène et de confort/secourisme ou animation.

4. Analyse globale des résultats

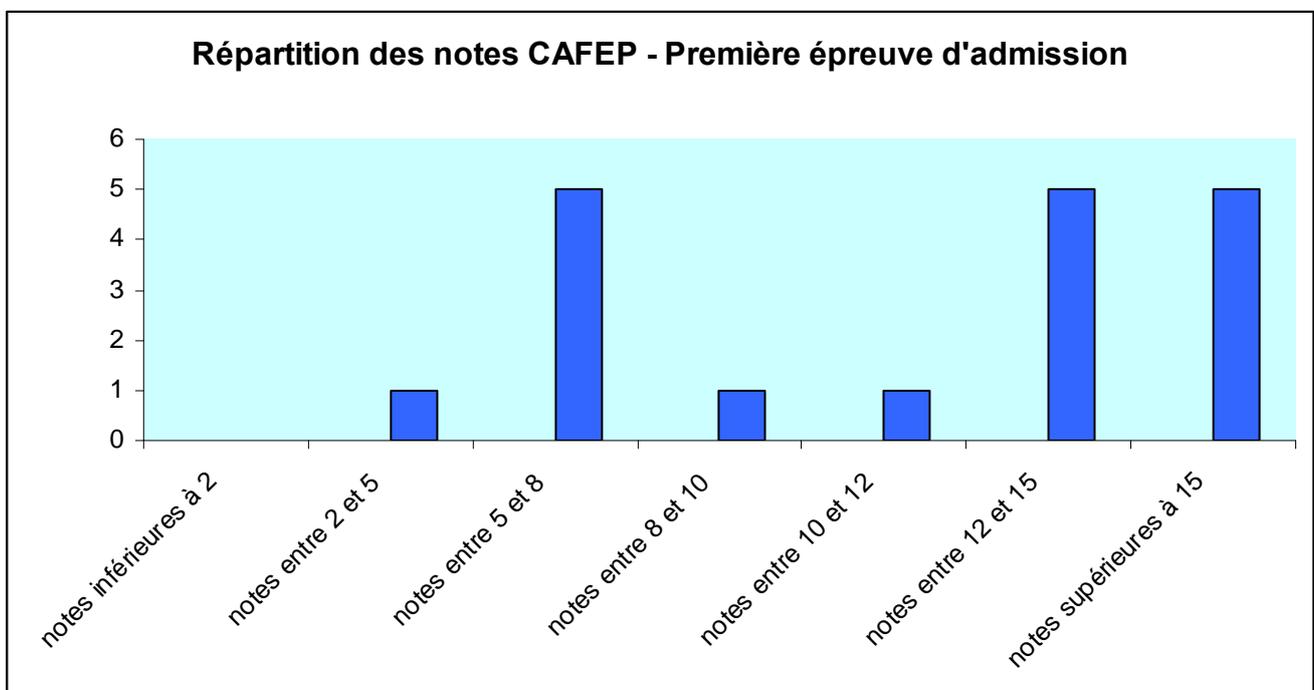
4.1. Résultats pour le CAP PLP externe

56 candidats étaient présents à cette épreuve. La moyenne à cette épreuve est de 8,63 ; la meilleure note est 16,50.



4.2. Résultats pour le CAFEP

18 candidats étaient présents à cette épreuve. La moyenne à cette épreuve est de 11,06 ; la meilleure note est 16.



SECONDE EPREUVE D'ADMISSION

Rapport du jury

Épreuve sur dossier en deux parties

Rapport rédigé par Mesdames BISCH, BRUN, CAVAN, CROSNIER, DURAND, GALLAND, JECKERT, MARTINEZ, POURCENOUX, REBERT, ROUSSEL et Monsieur DASQUE

1. Première partie : soutenance d'un dossier technique et scientifique réalisé par le candidat

1.1. Commentaires sur les dossiers et conseils aux candidats

Le dossier ne fait pas l'objet d'une notation mais sert de support à l'épreuve orale.

En majorité, le nombre de pages demandé pour les dossiers est respecté (40 pages annexes comprises).

La plupart des dossiers comporte un titre explicite. Ces dossiers sont structurés de façon cohérente (sommaire, pagination, bibliographie...).

Majoritairement, les thèmes des dossiers sont conformes à la définition de l'épreuve. Cependant trop de dossiers comportent, pour la partie technique et scientifique, une étude livresque ou non issue des domaines scientifique et/ou technique et/ou professionnel.

Le jury constate que la plupart des candidats énonce une problématique, toutefois celle-ci est parfois artificielle et manque de cohérence et de pertinence avec l'étude menée.

Peu de candidats présentent les investigations conduites pour répondre à la problématique posée. Les solutions proposées ne sont pas toujours réalistes.

Certains dossiers techniques et scientifiques ne sont pas en adéquation avec les champs disciplinaires d'un PLP sciences et techniques médico-sociales. Trop de dossiers proposent une étude dont les contenus scientifiques et techniques sont insuffisants et ne sont pas du niveau requis (Master).

Le jury conseille au candidat :

- de rédiger un dossier comprenant l'existence d'une problématique, actuelle et pertinente en lien avec l'épreuve et la spécialité préparée ;
- de lier la partie technique et scientifique avec les intentions pédagogiques présentées ;
- d'intégrer une analyse et une démarche méthodologique d'un niveau master, rigoureuses, et en lien direct avec la problématique ;
- de se référer à des documents scientifiques, techniques ou professionnels récents au niveau du concours ;
- de présenter des intentions pédagogiques adaptées aux formations relevant du PLP STMS

1.2. Commentaires sur l'exposé et l'entretien et conseils aux candidats

Les candidats ont su respecter le temps alloué à l'exposé. La plupart des candidats ont su également se détacher de leurs notes en utilisant les moyens courants de communication.

L'exposé est parfois une paraphrase ou une lecture du dossier, sans synthèse construite et claire, ne s'appuyant pas toujours sur l'utilisation des TICE.

Lors de l'entretien, certains candidats ont manifesté une ouverture d'esprit, une réactivité et des aptitudes à la réflexion et à l'écoute. A l'inverse, quelques candidats n'étaient pas suffisamment à l'écoute pour fournir les réponses attendues ou ont développé des réponses hors sujet. Le jury regrette que certains candidats relatent des éléments de leur situation personnelle. Cette pratique ne peut être tolérée.

Les connaissances scientifiques et techniques relatives au thème du dossier, sont souvent superficielles ou insuffisamment maîtrisées.

Le jury a apprécié :

- la qualité de l'expression et les aptitudes à la communication ;
- une prise de recul par rapport au dossier notamment avec une présentation structurée et dynamique, différente de celle du dossier et qui capte l'attention ;
- l'utilisation pertinente de la documentation présentée dans le dossier et la maîtrise des connaissances abordées ;
- l'apport de nouvelles informations analysées ;
- les justifications apportées, notamment aux solutions en lien avec la problématique et aux intentions pédagogiques ;
- les propositions possibles dans les différentes formations ;
- la connaissance du champ d'intervention du PLP STMS ainsi que des finalités des formations correspondantes ;
- des liaisons interdisciplinaires et professionnelles (diplômes...)
- l'utilisation maîtrisée et judicieuse des moyens de communication ;
- la conviction du candidat.

1.3. Conclusion pour cette première partie

Les aptitudes à la relation et à la communication démontrent la motivation et les qualités attendues du futur enseignant.

3. Deuxième partie : interrogation portant sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable »

Chaque sujet comprend :

- un texte de référence : extrait de loi, de décret, d'arrêté, de circulaire, de note de service, extraits de document interne à un EPLE...),
- une mise en situation décrivant très brièvement le contexte dans lequel l'enseignant peut se trouver
- une question demandant l'attitude à avoir face à cette situation.

Les sujets de cette session ont porté sur des thématiques variées : les partenariats avec des entreprises, l'orientation des élèves, le harcèlement...

Commentaires et conseils aux candidats

Le jury attend que le candidat se positionne en tant que fonctionnaire de l'état en s'appuyant sur la compétence 1 des 10 compétences professionnelles des professeurs pour l'exercice de leur métier (arrêté du 12 mai 2010, BO n°29 du 22 juillet 2010).

Au cours de son exposé structuré, le candidat présente les éléments de réponses établis à partir du sujet donné. Au cours de l'entretien, le jury attend une écoute et une interactivité permettant de préciser et/ou de compléter ses propositions face au problème posé.

De manière générale, les candidats ont montré des capacités à se projeter dans leur futur statut, mais le jury conseille aux candidats d'élargir leurs connaissances sur le système éducatif.

Quelques candidats se sont contentés de paraphraser le document du sujet au cours de leur exposé, d'autres ont énoncé des connaissances sans lien direct ou hors sujet avec la situation proposée.

Le jury a apprécié :

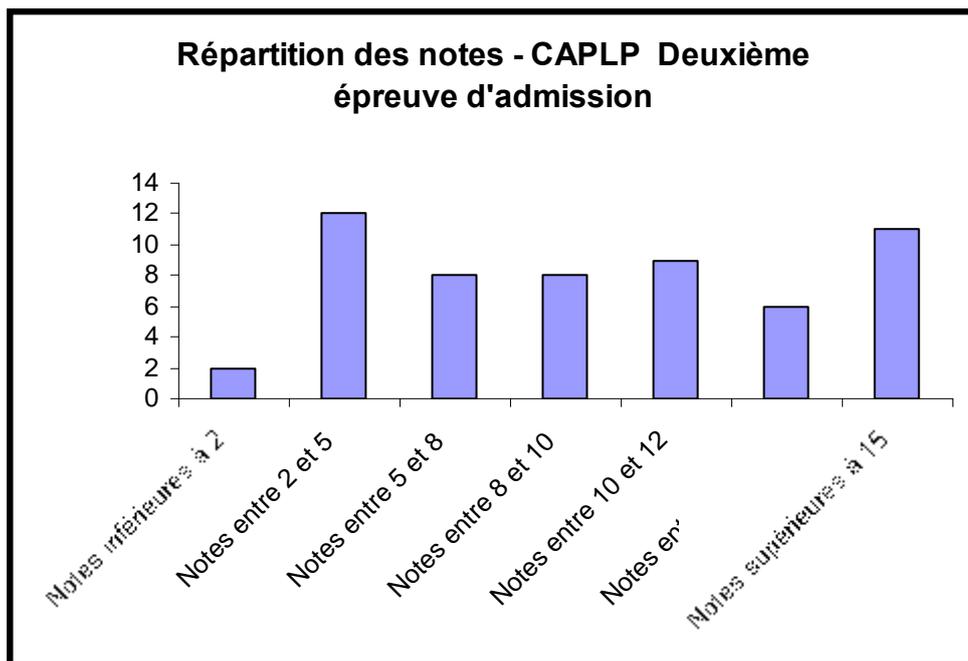
- une analyse pertinente de la situation proposée ;
- une utilisation judicieuse du document ;
- une attitude prenant en compte les règles de déontologie, le respect des élèves et des familles ;
- la capacité à se remettre en question ;
- une posture professionnelle adaptée à la situation.

Des exemples de sujets pour cette partie d'épreuve sont en ligne sur le site du ministère.

3. Analyse globale des résultats note globale : somme des notes partie 1 et note partie 2

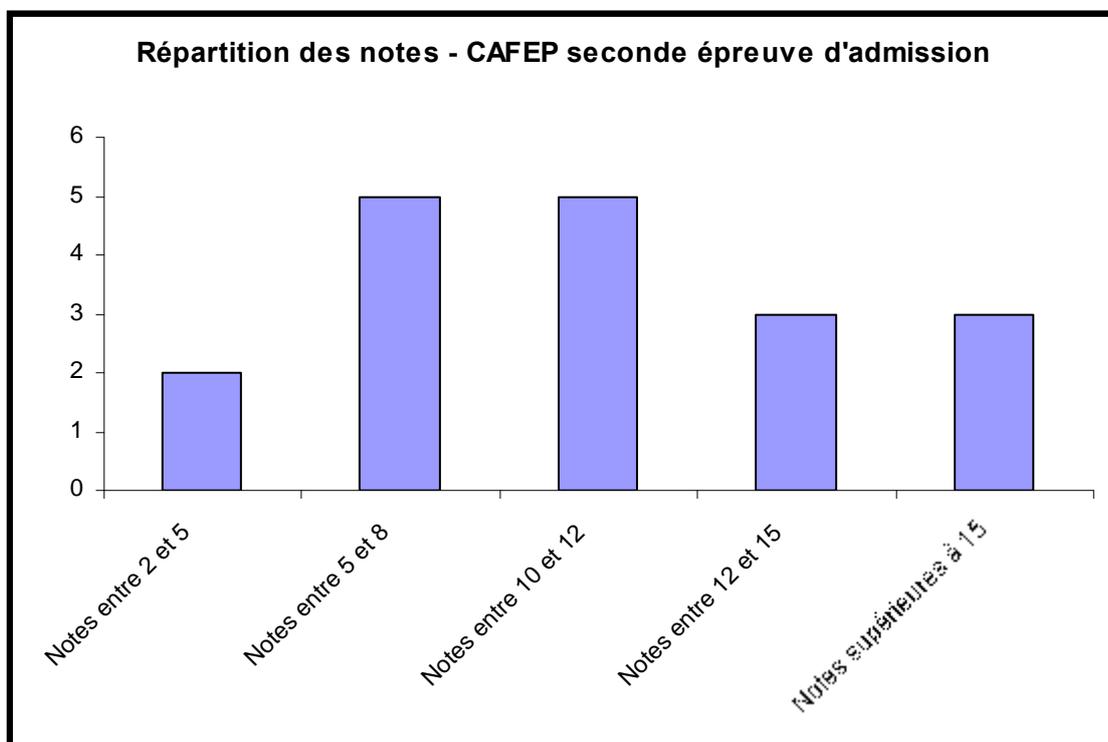
3.1. Résultats pour le CAP PLP externe

56 candidats étaient présents à cette épreuve. La moyenne à cette épreuve est de 9,64, la meilleure note est 18,75.



3.2. Résultats pour le CAFEP

18 candidats étaient présents à cette épreuve. La moyenne à cette épreuve est de 10,68, la meilleure note est 19,50.



CONCLUSION GÉNÉRALE

La session 2012 du CAPLP externe sciences et techniques médico-sociales présentait 50 postes pour le concours externe et 10 postes pour le CAFEP.

L'absentéisme demeure important : 72,25% aux épreuves d'admissibilité (il était de 69,52% à la session 2011).

Seulement 80 % des candidats admissibles ont participé aux épreuves d'admission

Pour le concours externe, 42 postes ont été pourvus ; pour le CAFEP, les 10 postes ont été pourvus.

Les épreuves de ce concours sont complémentaires pour apprécier les aptitudes des candidats tant au niveau des savoirs scientifiques et technologiques qu'au niveau de la maîtrise de techniques professionnelles et leurs compétences didactiques et pédagogiques.

Les épreuves d'admissibilité évaluent les capacités du candidat à conduire l'analyse critique de situations ou de projet et la mobilisation des connaissances des deux disciplines qui fondent les enseignements qui relèvent de la responsabilité des PLP STMS dans les formations sanitaires et sociales en lycée professionnel :

- les sciences médico-sociales impliquant une mise à jour et une culture juridique, sociologique, économique ;
- les sciences biologiques nécessitant des connaissances bien structurées en biologie humaine, en microbiologie et en physiopathologie.

Trop de candidats négligent cette double exigence et ne maîtrisent pas suffisamment les connaissances de base nécessaires à l'épreuve.

Les épreuves d'admission ont pour but d'évaluer les compétences du candidat à situer et à conduire une activité pratique dans un contexte professionnel et à l'inclure dans les enseignements dont un professeur de sciences et techniques médico-sociales peut avoir la responsabilité. Une bonne perception du fonctionnement des institutions est ici indispensable pour construire des activités et un enseignement adaptés aux finalités des sections concernées.

Les quatre épreuves nécessitent un entraînement à la structuration et à la rédaction des connaissances, scientifiques et didactiques, assorti d'une bonne organisation de la réflexion et de qualités rédactionnelles et oratoires qui ne peuvent s'improviser le jour du concours.

Les candidats doivent se préparer dans la perspective des enseignements relevant du professeur de lycée professionnel en sciences médico-sociales.

Les candidats sont invités à lire attentivement la réglementation du concours externe pour la session à laquelle ils s'inscrivent.

Le jury a apprécié les prestations des candidats reçus qu'il se réjouit de compter bientôt comme futurs collègues.

Le jury tient à remercier Monsieur le Proviseur du lycée Marcel Cachin de Saint-Ouen ainsi que toute son équipe pour l'accueil et l'aide efficaces apportés tout au long de l'organisation et du déroulement de ce concours qui a eu lieu dans d'excellentes conditions.

Le jury félicite les candidats admis au CAPLP et au CAFEP et se réjouit de les compter bientôt comme futurs collègues.